



Ministère des Services à la famille

Ilagiitsiarniq : Cadre stratégique pour le mieux-être familial de 2023 à 2028

Mise à jour du rapport d'avancement

Le 11 février 2025



Table des matières

1. Rapport d'avancement sur le cadre stratégique pour le mieux-être familial	1
1.1. Résultat 1 : Le système est résilient et efficace, et il bénéficie de la confiance du public	1
1.2. Résultat 2 : Les enfants et les jeunes ayant reçu des services de protection de l'enfance sont en sécurité, en bonne santé et bien soutenus	3
1.3. Résultat 3 : Les valeurs et les perspectives sociétales inuites sont plus profondément intégrées dans les lois, les politiques, les pratiques, les recherches et les évaluations en protection de l'enfance	5
1.4. Résultat 4 : Les enfants et les jeunes touchés par les services à l'enfance et à la famille ont des liens plus solides avec leur famille, collectivité et culture inuite	7
1.5. Résultat 5 : Le personnel du ministère des Services à la famille et les partenaires fournissent des services culturellement adaptés aux besoins des collectivités inuites	9
1.6. Résultat 6 : Les enfants placés hors du Nunavut reçoivent du soutien de haute qualité, des soins adaptés sur le plan culturel et des plans personnalisés de transition et de rapatriement, assurant le maintien de liens solides avec leur famille et leur collectivité tout au long du processus	11
1.7. Résultat 7 : Les enfants, les jeunes et les familles bénéficient d'un meilleur accès aux programmes de prévention et d'intervention rapide adaptés sur le plan culturel qui reflètent les valeurs sociétales inuites	13
1.8. Résultat 8 : Les enfants et les jeunes ont un meilleur accès à des soins sécuritaires, stables et courants, et à un plus grand soutien au sein de leur collectivité	15
1.9. Résultat 9 : Les dispensateurs de soins à la parenté reçoivent un soutien accru pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants nécessitant des soins hors du domicile	17
1.10. Résultat 10 : Le personnel de prestation de services du ministère des Services à la famille a reçu plus de soutien et de ressources pour assurer un milieu de travail positif et efficace, les niveaux de dotation correspondant aux besoins des collectivités et le personnel fournissant des soins culturellement appropriés de haute qualité	19
2. Rapport d'avancement	21



Résultat 1 : Un système résilient, efficace et digne de confiance



Objectif

La résilience d'un système repose sur sa capacité à offrir des services équitables et de grande qualité dans toutes les régions du Nunavut, peu importe la taille des collectivités ou leur accessibilité. En intégrant les valeurs sociétales inuites aux normes de service et aux pratiques opérationnelles, le ministère des Services à la famille vise à assurer des soins adaptés à la culture et dignes de confiance pour les collectivités qu'il dessert. Cela permet d'offrir des services cohérents, respectueux de la culture et fiables aux enfants, aux jeunes et aux familles du Nunavut.

Cela passe par le renforcement des capacités organisationnelles, l'harmonisation avec les valeurs sociétales inuites et le renforcement de la confiance du public grâce à la transparence et à la responsabilisation.

Ces efforts permettront de faire progresser des priorités clés :

- **Renforcer l'efficacité organisationnelle**
- **Améliorer les normes, la formation et la collaboration pour des enquêtes efficaces en matière de protection de l'enfance**

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage de normes mises à jour et mises en œuvre :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi de l'élaboration et de la mise en application des normes de service révisées, qui guident le personnel de première ligne dans l'offre de services cohérents et adaptés à la culture.
- **Objectif :** Élaborer l'ensemble des normes et les mettre en œuvre progressivement.
- **Pourquoi c'est important :** Un système résilient, efficace et digne de confiance est essentiel pour assurer des services de qualité aux enfants et aux familles du Nunavut. En intégrant les valeurs sociétales inuites aux normes de service et en garantissant une prestation uniforme, le ministère renforce la confiance du public et sa reddition de comptes.

2. Nombre de séances de formation réalisées :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre, de la qualité et de la portée des formations afin de s'assurer que le personnel dispose des compétences et des connaissances nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les nouvelles normes.
- **Objectif :** Assurer une formation complète pour l'ensemble du personnel, avec des cycles de révision réguliers.
- **Pourquoi c'est important :** En se concentrant sur l'amélioration de l'efficacité organisationnelle et le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre, le ministère établit une base solide pour la pérennité et la résilience des services. La formation en temps opportun et les mécanismes d'assurance de la qualité ne sont pas seulement des priorités opérationnelles, mais des étapes essentielles vers la création d'un système sur lequel les enfants, les familles et les collectivités peuvent compter.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre et de garantir les progrès réalisés dans le cadre du résultat n° 1 :

1. Système de suivi :

- Une plateforme permettant de suivre la mise en œuvre des normes révisées dans toutes les régions desservies.
- Ce système fournira des données aux superviseurs et à la direction, en signalant les domaines où les normes ne sont pas entièrement mises en œuvre et en identifiant les tendances en matière de conformité.

2. Système de gestion de la formation :

- Une base de données centralisée qui enregistre la participation aux formations, les taux d'achèvement et les commentaires du personnel sur l'efficacité des séances.
- Ce système permettra aux gestionnaires d'identifier les lacunes en matière de formation et d'adapter les séances en fonction des besoins du personnel.

3. Mécanisme de rétroaction et d'évaluation :

- Un mécanisme permettant au personnel et aux collectivités de donner leur avis sur l'aspect pratique et la pertinence des normes actualisées et des programmes de formation.

Progrès à ce jour

- **Révision du manuel des normes** : Les normes existantes ont fait l'objet d'un examen approfondi afin de garantir leur alignement sur les priorités culturelles et les besoins opérationnels. Ce processus a intégré le savoir inuit, les commentaires des principales divisions de service et les résultats des consultations de la collectivité. Si plusieurs normes ont été mises à jour, certaines sections sont encore en cours d'examen et nécessiteront d'autres consultations avant leur mise en œuvre définitive. Une fois finalisé, le manuel révisé servira de guide clair et pratique pour l'ensemble du personnel
- **Élaboration du cadre de formation** : Une approche progressive de la formation est en cours, avec un accent sur l'accessibilité pour le personnel dans les régions éloignées.
- Création du **comité consultatif du sous-ministre** pour superviser la mise en œuvre du plan stratégique.
- Mise en place d'un **comité d'examen des normes** chargé de veiller à l'harmonisation des processus de travail avec le système de gestion des cas, tout en s'assurant que l'ensemble des pratiques est examiné dans l'optique des valeurs sociétales inuites (VSI).



Résultat 2 : Les enfants et les jeunes ayant reçu des services de protection de l'enfance sont en sécurité, en bonne santé et bien soutenus.



Objectif

Veiller à ce que les enfants et les jeunes pris en charge soient en sécurité, soutenus et épanouis en répondant à leurs besoins physiques, affectifs et développementaux grâce à des pratiques de soins cohérentes et adaptées à leur culture. Ce résultat met l'accent sur la réduction des risques, le renforcement des systèmes de suivi et la garantie que chaque enfant et chaque jeune reçoive le soutien dont il a besoin. L'objectif est de leur offrir des environnements où ils peuvent s'épanouir en toute sécurité et dans le bien-être. Cela permettra de faire progresser les priorités clés suivantes :

- Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté
- Améliorer les normes, la formation et la collaboration pour des enquêtes efficaces en matière de protection de l'enfance
- Améliorer la qualité, l'efficacité et la collaboration en matière de gestion de cas

Indicateurs clés de résultats

1. Réduction de la récurrence des interventions de protection de l'enfance :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du taux de récurrence des interventions en protection de l'enfance afin d'évaluer la capacité du système à s'attaquer efficacement aux causes profondes.
- **Objectif :** Réduction progressive du taux de récurrence.
- **Pourquoi c'est important :** Assurer la sécurité et le bien-être des enfants est essentiel à la prestation efficace des services aux collectivités du Nunavut. Des interventions répétées peuvent révéler des lacunes systémiques, maintenant les familles et les enfants dans un cycle d'instabilité et de traumatismes. Réduire ces situations témoigne de la capacité du système à s'attaquer aux causes profondes et à offrir des solutions durables plutôt que des mesures temporaires.

2. Pourcentage d'enfants bénéficiant d'une évaluation annuelle :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre d'enfants bénéficiant d'une évaluation annuelle complète, incluant l'examen de leur santé physique, de leur bien-être émotionnel et de leur développement.
- **Objectif :** Garantir que 100 % des enfants pris en charge bénéficient d'une évaluation annuelle, consignée dans le système de suivi.
- **Pourquoi c'est important :** Les évaluations annuelles sont essentielles pour assurer un suivi structuré de la santé, du développement et du bien-être émotionnel de chaque enfant. Elles permettent au ministère d'apporter une attention personnalisée et d'adapter les interventions et les ressources en fonction des besoins spécifiques. En intégrant les valeurs sociétales inuites à ces systèmes, le ministère veille à ce que les soins offerts respectent les priorités culturelles et sociales des collectivités du Nunavut, ce qui favorise la confiance et de meilleurs résultats.

Mesures des indicateurs clés

1. Système matriciel de gestion des cas et de production de rapports :

- **Objectif :** Assurer un suivi centralisé des données pour surveiller l'évolution des dossiers, les délais d'intervention et les tendances en matière de risques.
- **Fonctionnalité :**
 - Permettre de suivre l'état d'avancement des dossiers et générer des alertes automatisées en cas de retard d'intervention.
 - Fournir aux superviseurs des tableaux de bord pour surveiller les tendances de récurrence et repérer les cas à haut risque.
 - S'intégrer aux outils d'évaluation du mieux-être pour un suivi harmonisé.

2. Outil de planification et de suivi des évaluations :

- **Objectif :** Veiller à ce que chaque enfant pris en charge bénéficie d'une évaluation annuelle complète et qu'elle soit planifiée.
- **Fonctionnalité :**
 - Automatiser les rappels pour les évaluations à venir.
 - Enregistrer les taux de réalisation et les résultats des évaluations afin d'éclairer la planification des services.
 - Générer des rapports régionaux pour repérer les secteurs nécessitant un soutien supplémentaire.

3. Outil d'analyse des risques d'intervention :

- **Objectif :** Repérer les tendances liées aux interventions répétées et orienter les stratégies de prévention ciblées.
- **Fonctionnalité :**
 - Regrouper les données pour identifier les facteurs de risque systémiques ou récurrents.
 - Fournir des informations permettant d'améliorer les programmes de soutien aux familles et les initiatives d'intervention précoce.

Progrès à ce jour

- **Amélioration du suivi des dossiers :** La mise en place du système de production de rapports matriciel est en cours afin d'améliorer le suivi en temps réel des dossiers, des délais d'intervention et des mesures de suivi. Cela permet d'éviter que des dossiers ne soient négligés et garantit des interventions en temps opportun et efficaces.
 - Le système de gestion des cas a été mis en place et fait l'objet d'un examen et d'un suivi continu afin de garantir l'intégrité de la migration des données.
 - La formation du personnel chargé de la gestion des dossiers a été lancée et est en cours.
- **Cadre d'évaluation :** Un outil d'évaluation standardisé est en cours d'élaboration afin d'intégrer des indicateurs globaux couvrant les besoins physiques, émotionnels et développementaux des enfants. Des essais pilotes sont prévus dans certaines régions pour s'assurer de la pertinence culturelle et opérationnelle de l'outil.
 - Tous les enfants et jeunes pris en charge font l'objet d'une évaluation de sécurité mensuelle conformément à une nouvelle directive du sous-ministre adjoint (SMA).
- Le groupe de travail sur l'**Accord relatif à la violence et la négligence à l'égard des enfants (Child Abuse and Neglect Agreement – CANRA)** a repris ses travaux avec l'appui d'un tiers pour un examen intergouvernemental.
- La **norme sur la déclaration des blessures graves et des décès** est actuellement en examen, avec de nouveaux outils de suivi et des processus intégrés au système de gestion des cas pour garantir une déclaration uniforme.



Résultat 3 : Les valeurs et les perspectives sociétales inuites sont plus profondément intégrées dans les lois, les politiques, les pratiques, les recherches et les évaluations en protection de l'enfance.



Objectif

Intégrer les valeurs sociétales inuites dans tous les aspects des services à l'enfance et à la famille afin d'assurer des pratiques adaptées à la culture, respectant les traditions inuites, les structures familiales et les approches en matière de bien-être. Cela permet de bâtir un système qui reflète les réalités vécues et les priorités culturelles des collectivités inuites, garantissant que les familles et les enfants se sentent compris, soutenus et respectés.

Cet objectif s'inscrit dans la priorité visant à « **renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté** ».

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage des membres du personnel ayant suivi la formation annuelle sur le savoir-faire culturel inuit :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi de la part du personnel ayant reçu une formation visant à approfondir leur compréhension des traditions culturelles, des valeurs et des dynamiques familiales inuites.
- **Objectif :** Assurer la formation de l'ensemble du personnel, avec des cycles de révision réguliers.
- **Pourquoi c'est important :** Les valeurs sociétales inuites constituent le fondement des services à l'enfance et à la famille au Nunavut. En mettant l'accent sur le savoir-faire culturel, le ministère s'assure que les travailleurs de première ligne et les décideurs comprennent et respectent les approches inuites en matière de bien-être familial et communautaire. Cela renforce la confiance, réduit les barrières culturelles et favorise une meilleure collaboration entre les familles et les prestataires de services.

2. Nombre de projets de recherche et d'évaluation menés par les Inuits :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi de la mise en place de projets de recherche conçus et menés par les collectivités inuites afin d'évaluer les services à l'enfance et à la famille et déterminer les améliorations à y apporter.
- **Objectif :** Identifier des partenariats clés avec les Inuits et lancer progressivement des projets et initiatives.
- **Pourquoi c'est important :** La recherche menée par les Inuits permet aux collectivités d'évaluer les services selon leur propre perspective, garantissant ainsi des améliorations adaptées et significatives en fonction des priorités locales. De plus, en tenant directement compte des retours des familles et des proches aidants, les services peuvent évoluer de manière plus adaptée à leur réalité quotidienne. Cette approche renforce l'engagement et la responsabilisation au sein du système.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre et de garantir les progrès réalisés dans le cadre du résultat n° 3 :

1. Système de formation sur le savoir-faire culturel :

- **Objectif :** Assurer le suivi de la participation du personnel et des taux d'achèvement des modules de formation sur le savoir-faire culturel.
- **Fonctionnalité :**
 - Enregistrer les progrès individuels et envoyer des rappels pour les modules incomplets.
 - Inclure des mécanismes de rétroaction permettant aux participants d'améliorer le contenu de la formation.
 - Générer des rapports régionaux pour garantir un accès équitable à la formation.

2. Répertoire des projets de recherche :

- **Objectif :** Regrouper et suivre les initiatives de recherche menées par les Inuits, leurs conclusions et leur impact sur l'amélioration des services.
- **Fonctionnalité :**
 - Assurer le suivi des échéanciers, des méthodologies et des résultats des projets.
 - Faciliter l'accès aux conclusions pour les décideurs et les prestataires de services.
 - Organiser des séances de partage des connaissances pour traduire les résultats de la recherche en pratiques concrètes.

3. Outil d'intégration des commentaires des collectivités :

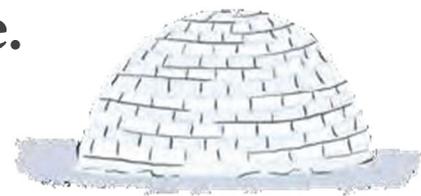
- **Objectif :** Recueillir les commentaires des familles, des proches aidants et des leaders communautaires sur la façon dont les services reflètent les valeurs sociétales inuites.
- **Fonctionnalité :**
 - Sonder les familles et les proches aidants sur leur expérience avec le système.
 - Recueillir des données qualitatives sur la pertinence des services et leur ancrage dans la culture inuite.

Progrès à ce jour

- **Élaboration d'une formation sur le savoir-faire culturel :** Le ministère collabore avec des aînés inuits, des gardiens du savoir et des conseillers culturels pour concevoir un programme de formation adapté au contexte des services à l'enfance et à la famille au Nunavut. Ce programme aborde les approches inuites en matière de soins, les méthodes traditionnelles de résolution des conflits et l'importance des liens de parenté.
- **Partenariats de recherche dirigés par les Inuits :** Des partenariats initiaux avec des organisations inuites ont été mis en place pour définir les priorités de recherche et élaborer des cadres assurant des processus d'évaluation ancrés dans les collectivités.



Résultat 4 : Les enfants et les jeunes touchés par les services à l'enfance et à la famille ont des liens plus solides avec leur famille, collectivité et culture inuite.



Objectif

Favoriser et préserver les liens entre les enfants, leur famille et la culture inuite en mettant l'accent sur des services adaptés à la culture, qui renforcent les liens familiaux, l'engagement communautaire et les pratiques traditionnelles. Cet objectif vise à garantir que les enfants pris en charge puissent maintenir des relations significatives avec leur famille et leur communauté, renforçant ainsi leur identité et leur sentiment d'appartenance. Au cœur de cette démarche se trouve l'élargissement des programmes culturels et des mesures de soutien qui valorisent les familles et renforcent les liens communautaires.

Cet objectif permettra de faire progresser les priorités clés suivantes :

- **Améliorer et optimiser les services d'adoption, de placement familial et de parenté;**
- **Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté;**
- **Améliorer la supervision et l'efficacité des services spécialisés hors du territoire**

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage d'enfants participant aux programmes culturels :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre d'enfants pris en charge qui participent à des programmes transmettant les compétences traditionnelles, la langue et les pratiques culturelles.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le taux de participation des enfants et des jeunes.
- **Pourquoi c'est important :** Pour les enfants pris en charge, maintenir des liens avec leur famille et leur collectivité est essentiel à leur bien-être émotionnel et social. Les programmes culturels leur offrent l'occasion d'apprendre des compétences traditionnelles, de s'impliquer dans la vie communautaire et de renforcer leur identité. Ils aident aussi à réduire le choc de la séparation en maintenant le lien des enfants avec leurs racines culturelles et à leur patrimoine.

2. Taux de réunification des familles :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du pourcentage d'enfants réunis avec succès avec leur famille et évaluation de la stabilité de ces réunifications.
- **Objectif :** Favoriser une progression positive des taux de réunification.
- **Pourquoi c'est important :** Lorsqu'elle est sécuritaire et appropriée, la réunification familiale favorise la guérison des familles et réduit le traumatisme à long terme lié aux placements prolongés. Une approche normalisée permet d'assurer un soutien adéquat, une planification rigoureuse et une réunification durable. Recueillir les commentaires des familles et des communautés renforce ces démarches en veillant à ce que les services respectent les priorités inuites et répondent aux besoins réels des enfants et de leurs proches aidants.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre et de réaliser des progrès dans le cadre du résultat n° 4 :

1. Suivi de la participation aux programmes culturels :

- Objectif : Suivre l'engagement des enfants dans les activités culturelles en consignait les types de programmes, le taux de participation et les commentaires.
- Fonctionnalité :
 - Permettre aux intervenants de documenter la participation en temps réel.
 - Intégrer les commentaires des enfants et des familles sur la pertinence des programmes.
 - Fournir des données régionales pour identifier les secteurs où les programmes doivent être élargis.

2. Système de suivi des réunifications :

- Objectif : Assurer le suivi des plans de réunification, des délais et des résultats à long terme.
- Fonctionnalité :
 - Documenter les étapes franchies pour chaque réunification, y compris les soutiens offerts aux familles.
 - Évaluer la stabilité après la réunification grâce à des évaluations de suivi.
 - Produire des analyses sur les obstacles fréquents à la réunification afin d'éclairer les modifications de politiques.

3. Outil de rétroaction sur l'engagement communautaire :

- Objectif : Recueillir les avis des familles et des collectivités sur les programmes culturels et les processus de réunification.
- Fonctionnalité :
 - Recueillir des données qualitatives sur l'impact des services sur les liens familiaux et communautaires.
 - Recueillir des suggestions pour améliorer les mesures de soutien culturel et de réunification.
 - Mise en œuvre complète

4. Outil de rétroaction sur l'engagement communautaire :

- Phase d'essai
- Mise en œuvre opérationnelle

Progrès à ce jour

- **Renforcement des programmes culturels** : Le programme de soutien aux familles fait l'objet d'un examen afin d'élargir l'offre de programmes culturels, notamment les activités sur le territoire et les initiatives de revitalisation de la langue destinées aux enfants pris en charge ou recevant des services à l'enfance et à la famille.
- **Cadre de réunification** : Un processus de planification standardisé est en cours d'élaboration pour accompagner les familles et les intervenants vers des réunifications durables. Les premières consultations auprès des parties prenantes sont terminées, et un projet de cadre est en cours d'examen.



Résultat 5 : Le personnel du ministère des Services à la famille et les partenaires fournissent des services culturellement adaptés aux besoins des collectivités inuites.



Objectif

Des services ancrés dans la culture sont la pierre angulaire d'un système de protection de l'enfance efficace, respectueux et digne de confiance au Nunavut. Les valeurs sociétales inuites mettent en avant l'importance de la communauté, de la parenté et de la responsabilité collective. Le ministère des Services à la famille s'engage à faire en sorte que l'ensemble des services à l'enfance et à la famille au Nunavut soit en phase avec ces valeurs, en tenant compte des traditions, des besoins et des priorités propres aux familles et aux communautés inuites. Cet objectif vise à harmoniser les protocoles de service et les pratiques du personnel avec les savoirs et les modes de vie inuits, afin de bâtir un système qui soit familier, accessible et valorisant pour toutes les familles et collectivités.

Cela mettra l'accent sur les priorités clés suivantes :

- Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté
- Améliorer les normes, la formation et la collaboration pour des enquêtes efficaces en matière de protection de l'enfance
- Améliorer la qualité, l'efficacité et la collaboration en matière de gestion de cas

Indicateurs clés de résultats

1. Examens annuels des normes et des protocoles de prestation de services :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi de l'évaluation des normes et protocoles de prestation de services afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les valeurs sociétales inuites et qu'ils tiennent compte des commentaires des familles et des collectivités.
- **Objectif :** Réviser l'ensemble des protocoles chaque année, y compris des cycles réguliers d'examen et de mise à jour.
- **Pourquoi c'est important :** Des services ancrés dans la culture sont essentiels pour instaurer un climat de confiance et favoriser l'engagement des familles du Nunavut. Lorsque les services reflètent des valeurs et des pratiques adaptées, les familles se sentent respectées et soutenues, ce qui favorise des interventions plus pertinentes et efficaces. L'examen des protocoles permet de s'assurer que les politiques sont non seulement conformes aux exigences réglementaires, mais aussi culturellement adaptées, répondant aux besoins uniques des collectivités du Nunavut.

2. Pourcentage du personnel ayant réalisé une évaluation de savoir-faire culturel :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du pourcentage de membres du personnel évalués sur leur compréhension et leur application des pratiques culturelles inuites dans leur travail quotidien.
- **Objectif :** Évaluer l'ensemble du personnel et assurer des cycles réguliers d'examen
- **Pourquoi c'est important :** Ces évaluations garantissent que l'alignement culturel ne reste pas un objectif purement théorique, mais se traduit concrètement dans les pratiques. Elles permettent d'adapter les formations et de renforcer les compétences d'une main-d'œuvre à la fois informée et attentive aux réalités culturelles.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre et de réaliser des progrès dans le cadre du résultat n° 5 :

1. Système de révision et de mise à jour des protocoles :

- Objectif : Assurer le suivi de l'examen et de la mise à jour annuels des protocoles de service afin qu'ils restent alignés avec les valeurs sociétales inuites et les commentaires des familles et des collectivités.
- Fonctionnalité :
 - Fournir une liste de vérification pour mesurer la conformité de chaque protocole aux normes culturelles.
 - Consigner les mises à jour et en suivre l'application dans l'ensemble des régions desservies.
 - Identifier les aspects nécessitant des consultations supplémentaires ou un meilleur alignement.

2. Plateforme d'évaluation du savoir-faire culturel :

- **Objectif** : Évaluer la capacité du personnel à intégrer les connaissances culturelles dans la prestation des services.
- **Fonctionnalité** :
 - Regrouper les autoévaluations, les commentaires des superviseurs et les évaluations par les pairs.
 - Suivre les tendances en matière de savoir-faire culturel du personnel afin de définir les priorités de formation.
 - Générer des rapports permettant à la direction de suivre les progrès au sein des équipes.

3. Mécanisme de rétroaction de la collectivité :

- **Objectif** : Recueillir des avis qualitatifs et quantitatifs de la part des familles et des membres de la collectivité sur la pertinence culturelle et l'impact des services.
- **Fonctionnalité** :
 - Proposer des sondages anonymes aux familles et aux proches aidants.
 - Offrir un moyen direct de donner leur avis sur l'expérience des services.

4. Plateforme d'évaluation du savoir-faire culturel :

- Phase pilote
- Mise en œuvre complète

5. Mécanisme de rétroaction de la collectivité :

- Déploiement initial
- Intégration complète

Progrès à ce jour

- Processus d'examen des protocoles : Un cadre structuré pour l'examen et la mise à jour des protocoles de service a été élaboré. Les normes ont été passées en revue, et des ébauches ont été rédigées pour 80 % des normes de pratique. Les premières consultations avec des aînés inuits et des leaders communautaires ont permis d'identifier les aspects des protocoles qui doivent mieux refléter la culture inuite.
- Outil d'évaluation du personnel : Un outil d'autoévaluation et d'évaluation par les superviseurs est en cours d'élaboration pour mesurer le savoir-faire culturel. Des projets pilotes sont prévus afin de le peaufiner avant son déploiement complet.



Résultat 6 : Les enfants placés hors du Nunavut reçoivent du soutien de haute qualité, des soins adaptés sur le plan culturel et des plans personnalisés de transition et de rapatriement, assurant le maintien de liens solides avec leur famille et leur collectivité tout au long du processus.

Objectif

Lorsque des enfants et des jeunes du Nunavut sont placés en dehors du territoire, il est essentiel de préserver leur lien avec la culture inuite et de veiller à ce qu'ils reçoivent des services de grande qualité, respectueux de leur identité culturelle. Cet objectif vise à renforcer la surveillance, à mettre en place des plans de continuité culturelle et à s'assurer que les fournisseurs de soins de santé hors territoire disposent des outils nécessaires pour accompagner les enfants inuits en tenant compte de leur patrimoine et de leurs besoins spécifiques. L'objectif est de garantir que les enfants et les jeunes placés à l'extérieur du Nunavut reçoivent des soins de qualité, en accord avec les valeurs sociétales inuites, tout en préservant leurs liens culturels et en mettant leur bien-être global au premier plan.

Les priorités clés pour cet objectif sont :

- **Améliorer la supervision et l'efficacité des services spécialisés hors du territoire**
- **Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Améliorer la qualité, l'efficacité et la collaboration en matière de gestion de cas**

Indicateurs clés de résultats

1. Nombre de plans de continuité culturelle pour les placements hors du territoire :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans personnalisés visant à préserver les liens des enfants inuits placés hors territoire avec leur culture, leur famille et leur collectivité.
- **Objectif :** Élaborer un plan de continuité culturelle pour tous les placements hors du territoire et assurer un suivi régulier de leur mise en œuvre.
- **Pourquoi c'est important :** Les enfants placés à l'extérieur du Nunavut courent le risque de perdre leur identité culturelle ainsi que leurs liens familiaux et communautaires. Les plans de continuité culturelle leur permettent de rester en contact avec leur patrimoine, en leur offrant des occasions d'apprendre des compétences traditionnelles, de parler leur langue et de maintenir des relations avec leur famille et leur collectivité.

2. Pourcentage des fournisseurs de soins de santé ayant suivi la formation sur le savoir-faire culturel :

- **Ce que cela mesure :** Suivi du nombre de fournisseurs de soins de santé hors du territoire ayant suivi la formation sur les valeurs sociétales inuites, la langue et les traditions.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le nombre de fournisseurs de soins de santé formés.
- **Pourquoi c'est important :** Les fournisseurs de soins de santé à l'extérieur du Nunavut manquent souvent de connaissances sur les valeurs sociétales inuites, ce qui peut rendre l'accompagnement déroutant, voire aliénant, pour les enfants. En offrant des formations sur le savoir-faire culturel aux fournisseurs de soins de santé, le ministère veille à ce que les enfants soient accompagnés dans un environnement de soins qui respecte leur identité culturelle et favorise leur bien-être.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre et de réaliser des progrès dans le cadre du résultat n° 6 :

1. Système de suivi des plans de continuité culturelle :

- **Objectif :** Veiller à ce que chaque enfant placé hors du territoire dispose d'un plan de continuité culturelle personnalisé, avec un suivi et des mises à jour réguliers.
- **Fonctionnalité :**
 - Assurer le suivi de l'élaboration, de l'approbation et de la mise en œuvre des plans de continuité.
 - Consigner les activités impliquant la famille et la collectivité en lien avec le plan.
 - Générer des alertes pour les révisions et mises à jour des plans.

2. Plateforme de gestion de la formation des fournisseurs de soins de santé :

- **Objectif :** Assurer le suivi des taux de participation et d'achèvement de la formation sur le savoir-faire culturel parmi les fournisseurs de soins de santé hors du territoire.
- **Fonctionnalité :**
 - Assurer le suivi de l'inscription des prestataires et de leur avancement dans les modules de formation.
 - Recueillir des commentaires sur la pertinence et l'impact de la formation.
 - Générer des rapports pour identifier les régions ou établissements nécessitant un soutien supplémentaire.

3. Système de suivi du bien-être des enfants :

- **Objectif :** Surveiller le bien-être global des enfants placés hors du territoire afin de s'assurer que les soins reçus respectent les valeurs sociétales inuites et répondent à l'ensemble de leurs besoins.
- **Fonctionnalité :**
 - Suivre des indicateurs tels que la réussite scolaire, la santé mentale et la stabilité émotionnelle.
 - Recueillir les commentaires des enfants, des familles et des fournisseurs de soins de santé sur leur expérience de placement.

Progrès à ce jour

- **Cadre de continuité culturelle :** Un cadre d'amélioration de la qualité a été élaboré pour guider la création de plans de continuité culturelle individualisés pour les enfants placés hors du territoire. Les premiers commentaires issus des consultations de la collectivité ont été intégrés à ce cadre.
- **Formation des fournisseurs de soins de santé :** Un programme de formation spécialisé est en cours d'élaboration pour les fournisseurs de services et de soins de santé, en particulier ceux hors du territoire. Cette formation portera sur les pratiques culturelles inuites, la langue ainsi que les approches du bien-être familial et communautaire.
- Des **examens indépendants** de tous les établissements et foyers d'accueil hors du territoire ont été entamés et sont en cours.
- Les **demandes de propositions** pour les soins prodigués hors du territoire exigent désormais l'obligation d'obtenir une licence auprès du ministère des Services à l'enfance et à la famille de la juridiction concernée.
- **Renforcement du rôle des agents de liaison avec la clientèle** par l'amélioration de la supervision, de la formation et du soutien à la gestion, afin d'assurer des soins cohérents et ancrés dans la culture pour les enfants placés hors du territoire.
- **Une nouvelle norme** pour les services spécialisés destinés aux enfants et aux jeunes placés hors du territoire, ainsi que la norme pour les placements d'urgence dans ces services, a été mise en place en juin 2024.



Résultat 7 : Les enfants, les jeunes et les familles bénéficient d'un meilleur accès aux programmes de prévention et d'intervention rapide adaptés sur le plan culturel qui reflètent les valeurs sociétales inuites.



Objectif

L'accès à des programmes de prévention est essentiel pour soutenir les familles de manière proactive plutôt que réactive. Pour les familles inuites, ces programmes doivent être ancrés dans les valeurs sociétales inuites et aborder les défis d'une façon qui favorise la résilience, la parenté et le bien-être collectif. Cet objectif vise à élargir l'accès à des programmes de prévention et d'intervention précoce adaptés à la culture, afin d'accompagner les familles avant que leurs difficultés ne s'aggravent, réduisant ainsi le recours aux interventions en protection de l'enfance et renforçant la stabilité familiale.

Cet objectif s'aligne sur les priorités clés suivantes :

- **Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**
- **Améliorer la qualité, l'efficacité et la collaboration en matière de gestion de cas**

Indicateurs clés de résultats

1. Nombre de familles ayant accès aux programmes de prévention chaque année :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre de familles participant aux services de prévention, tels que les programmes de soutien parental, le counseling ou les initiatives communautaires.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le nombre de familles bénéficiant des programmes de prévention.
- **Pourquoi c'est important :** Les programmes de prévention réduisent le recours aux interventions d'urgence en aidant les familles à surmonter les difficultés avant qu'elles ne dégèrent en crises. Pour les familles inuites, des services de prévention adaptés à leur culture ne répondent pas seulement aux besoins immédiats, mais renforcent aussi les liens familiaux, augmentent la confiance des parents et valorisent les modes de prise en charge traditionnels.

2. Diminution des interventions en situation de crise :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du taux d'interventions d'urgence en protection de l'enfance, comme les retraits immédiats ou les placements sous protection, afin d'évaluer l'impact des programmes de prévention.
- **Objectif :** Réduire progressivement le nombre d'interventions en situation de crise.
- **Pourquoi c'est important :** En élargissant l'accès aux programmes de prévention, le ministère peut aider les familles à mieux faire face aux difficultés, limiter les traumatismes liés aux crises et favoriser de meilleures perspectives à long terme pour les enfants. L'évaluation de l'impact de ces programmes permet d'orienter efficacement les ressources vers les familles et les collectivités qui en ont le plus besoin.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre les progrès et garantir la reddition de comptes concernant l'objectif n° 7 :

1. Système de suivi des programmes de prévention :

- **Objectif** : Assurer le suivi de la participation, de la disponibilité des services et de l'efficacité des programmes au Nunavut.
- **Fonctionnalité** :
 - Consigner la participation des familles aux programmes et suivre les résultats à long terme.
 - Identifier les régions où l'accès ou le taux de participation est faible.
 - Fournir des données pour orienter l'allocation des ressources et l'élargissement des programmes.

2. Outil d'analyse des interventions en situation de crise :

- **Objectif** : Suivre et analyser les taux d'interventions d'urgence dans le système de gestion de cas matriciel afin d'évaluer l'efficacité des programmes de prévention dans la réduction des situations d'urgence.
- **Fonctionnalité** :
 - Regrouper des données sur la fréquence et les causes des interventions en situation de crise.
 - Fournir des analyses sur les facteurs de stress systémiques contribuant aux crises.
 - Aider à concevoir des mesures de prévention ciblées en fonction des tendances observées.

3. Tableau de bord de sensibilisation communautaire :

- **Objectif** : Suivre la portée et l'engagement des initiatives de sensibilisation visant à promouvoir les programmes de prévention.
- **Fonctionnalité** :
 - Suivre le nombre de familles qui sont contactées et impliquées dans les campagnes de sensibilisation communautaire.
 - Recueillir les commentaires des familles sur l'accessibilité et la pertinence des programmes.

Progrès à ce jour

- **Élargissement des programmes de prévention** : Le ministère a entrepris d'identifier les lacunes dans les services et de collaborer avec des organismes communautaires pour concevoir et élargir des initiatives de prévention adaptées à la culture. Les premières consultations ont mis en évidence le besoin accru d'ateliers sur la parentalité et de soutiens en santé mentale spécifiquement conçus pour les familles inuites.
- **Cadre d'intervention précoce** : Un cadre est en cours d'élaboration pour guider la prestation des services, en mettant l'accent sur un accompagnement rapide des familles, particulièrement dans les collectivités où les ressources sont limitées.
- Un **investissement fédéral** (16,4 M \$) dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe nous permet d'élargir les programmes de prévention et de soutien postvention.



Résultat 8 : Les enfants et les jeunes ont un meilleur accès à des soins sécuritaires, stables et courants, et à un plus grand soutien au sein de leur collectivité.



Objectif

Les soins en milieu communautaire visent à garder les enfants et les jeunes dans leur région d'origine, près de leur famille et de leurs racines culturelles. Cette approche limite les perturbations émotionnelles et sociales associées aux placements hors de leur collectivité. Cet objectif vise à accroître l'offre de solutions de prise en charge sûres, stables et en milieu communautaire, afin de préserver les liens des enfants et des jeunes avec leur communauté, leur culture et leur réseau de soutien.

Cela permettra de faire progresser les priorités clés suivantes :

- **Améliorer et optimiser les services d'adoption, de placement familial et de parenté**
- **Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**

Indicateurs clés de résultats

1. Nombre de ressources de placement en milieu communautaire :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi de la disponibilité des ressources de placement en milieu communautaire, y compris les foyers d'accueil, les placements auprès de la parenté et les établissements de soins de groupe.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le nombre de ressources de placement en milieu communautaire.
- **Pourquoi c'est important :** Les soins en milieu communautaire aident les enfants à préserver leur identité, leur sentiment d'appartenance et leur stabilité en les maintenant près de leur famille et de leurs racines culturelles. Être placé dans sa collectivité d'origine réduit le traumatisme de la séparation, maintient les liens culturels et renforce le soutien des réseaux familiaux et communautaires. Offrir aux proches aidants une formation, des ressources et un accompagnement continu améliore la qualité des soins prodigués et garantit que les enfants sont placés dans des environnements stables.

2. Pourcentage d'enfants placés dans leur collectivité d'origine :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre d'enfants pris en charge qui sont placés dans leur collectivité ou leur région d'origine, afin de garantir qu'ils restent près de leur famille et de leurs repères culturels.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le nombre d'enfants placés dans leur collectivité d'origine.
- **Pourquoi c'est important :** Pour les familles inuites, les placements qui respectent les valeurs sociétales, comme le partage des responsabilités en matière de soins et l'importance des liens familiaux, sont essentiels pour instaurer un climat de confiance et de collaboration avec le système de protection de l'enfance. Offrir davantage de solutions de soins en milieu communautaire permet aux enfants d'évoluer dans un environnement familial, rassurant et bienveillant.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre les progrès et garantir la reddition de comptes concernant l'objectif n° 8 :

1. Outil de suivi de la disponibilité des placements :

- **Objectif :** Assurer le suivi de la disponibilité et la capacité des options de prise en charge en milieu communautaire dans chaque région.
- **Fonctionnalité :**
 - Consigner le nombre et le type de placements disponibles (p. ex., foyers d'accueil, placements auprès de la parenté, soins collectifs).
 - Surveiller les disparités régionales et repérer les secteurs nécessitant des ressources supplémentaires.
 - S'intégrer aux systèmes de gestion des cas pour assurer un placement adapté à chaque enfant.

2. Plateforme de soutien et de rétention des proches aidants :

- **Objectif :** Assurer le suivi du recrutement, de la formation et du soutien continu des proches aidants afin de garantir un taux de rétention élevé et leur satisfaction.
- **Fonctionnalité :**
 - Consigner la participation aux formations et le taux d'achèvement des proches aidants.
 - Recueillir les commentaires des proches aidants et identifier les défis les plus fréquents.
 - Offrir des ressources et des outils de soutien adaptés aux proches aidants inuits.

3. Tableau de bord de suivi des placements communautaires :

- **Objectif :** Suivre le pourcentage d'enfants placés dans leur collectivité d'origine et analyser les tendances au fil du temps.
- **Fonctionnalité :**
 - Regrouper des données sur les placements selon la région et le type de prise en charge.
 - Suivre les progrès en fonction des objectifs de placement à l'échelle régionale et territoriale.
 - Générer des rapports pour orienter les décisions politiques et l'allocation des ressources.

Progrès à ce jour

- **Cartographie des ressources de placement :** Une cartographie détaillée de la disponibilité des placements au Nunavut a été amorcée. Les premières analyses révèlent d'importantes lacunes en matière de ressources pour les familles d'accueil et les foyers de groupe.
- **Campagne de recrutement de proches aidants :** Des efforts sont en cours pour recruter de nouveaux foyers d'accueil et dispensateurs de soins à la parenté, avec une attention particulière aux stratégies de recrutement adaptées à la culture et aux initiatives de sensibilisation ciblées dans les régions mal desservies.



Résultat 9 : Les dispensateurs de soins à la parenté reçoivent un soutien accru pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants nécessitant des soins hors du domicile.



Objectif

Le placement auprès de la parenté – qui permet aux enfants d’être au sein de leur famille élargie – est un élément essentiel des pratiques de protection de l’enfance ancrées dans la culture au Nunavut. Cette approche respecte les valeurs sociétales inuites, qui mettent de l’avant l’importance de la parenté, du partage des responsabilités et de la prise en charge collective. Les dispensateurs de soins à la parenté bénéficieront d’un soutien accru afin que les enfants puissent, dans la mesure du possible, rester auprès de leur famille, préservant ainsi leurs liens culturels et favorisant la stabilité familiale.

Les priorités suivantes guideront cette démarche :

- **Améliorer et optimiser les services d’adoption, de placement familial et de parenté**
- **Renforcer les programmes et services de mieux-être familial culturellement pertinents et centrés sur la communauté**

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage de dispensateurs de soins à la parenté bénéficiant d’un soutien financier et d’une formation :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre de dispensateurs de soins à la parenté recevant une aide financière et participant à des programmes de formation pour soutenir leur rôle auprès des enfants.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le nombre de dispensateurs de soins à la parenté bénéficiant d’un soutien financier et d’une formation.
- **Pourquoi c’est important :** Le placement auprès de la parenté joue un rôle clé dans le maintien de l’identité, du sentiment d’appartenance et de la stabilité des enfants en période de difficulté. Un meilleur soutien aux dispensateurs de soins à la parenté garantit la viabilité de ces arrangements et réduit le risque de ruptures ou de placements en dehors de la famille. L’aide financière allège le fardeau économique souvent assumé par les dispensateurs de soins à la parenté, leur permettant ainsi de se concentrer sur le bien-être des enfants. Les formations leur fournissent les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer des situations complexes, notamment pour faire face aux traumatismes et s’orienter dans le système de protection de l’enfance.

2. Taux de satisfaction des dispensateurs de soins à la parenté :

- **Ce que cela mesure :** Le niveau de satisfaction des dispensateurs de soins à la parenté à l’égard des ressources, de la formation et du soutien offerts par le système.
- **Objectif :** Un taux de satisfaction supérieur à 75 %.
- **Pourquoi c’est important :** En recueillant activement les commentaires des dispensateurs de soins à la parenté et en surveillant la stabilité des placements, le ministère peut ajuster ses politiques et programmes pour mieux répondre à leurs besoins. Cela permet de bâtir un système qui soutient non seulement les proches aidants, mais qui donne également la priorité au bien-être des enfants.

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre les progrès et garantir la reddition de comptes concernant l'objectif n° 9 :

1. Système de suivi en matière de soutien aux dispensateurs de soins à la parenté :

- **Objectif :** Assurer le suivi de l'aide financière, de la participation aux formations et du soutien continu offert aux dispensateurs de soins à la parenté.
- **Fonctionnalité :**
 - Consigner le versement des subventions financières et identifier les retards ou les lacunes en matière de soutien.
 - Suivre les inscriptions aux formations et les taux d'achèvement.
 - Fournir une base de données centralisée pour surveiller l'accès des proches aidants aux ressources supplémentaires.

2. Outil de sondage sur la satisfaction des proches aidants :

- **Objectif :** Recueillir les commentaires des dispensateurs de soins à la parenté sur l'efficacité du soutien et des ressources offerts.
- **Fonctionnalité :**
 - Réaliser des sondages périodiques pour mesurer le taux de satisfaction et cerner les besoins non comblés.
 - Suivre l'évolution des tendances afin d'apporter des ajustements aux politiques et aux programmes.
 - Offrir des moyens de rétroaction anonymes pour recueillir des avis sincères et utiles.

3. Tableau de bord pour le suivi des placements auprès de la parenté :

- **Objectif :** Assurer le suivi de la durabilité et des résultats des placements auprès de la parenté.
- **Fonctionnalité :**
 - Suivre la durée des placements et les indicateurs de bien-être des enfants.
 - Repérer les placements nécessitant un soutien ou une intervention supplémentaire.

Progrès à ce jour

- **Cadre de formation pour les dispensateurs de soins à la parenté :** L'élaboration d'un programme de formation adapté est prévue, mettant l'accent sur les pratiques de soins ancrées dans la culture, l'accompagnement tenant compte des traumatismes et la navigation dans le système de protection de l'enfance.
- **Politique de soutien financier :** La nécessité d'examiner la pertinence des aides financières actuelles destinées aux dispensateurs de soins à la parenté a été soulevée



Résultat 10 : Le personnel de prestation de services du ministère des Services à la famille a reçu plus de soutien et de ressources pour assurer un milieu de travail positif et efficace, les niveaux de dotation correspondant aux besoins des collectivités et le personnel fournissant des soins culturellement appropriés de haute qualité.



Objectif

Le personnel est le fondement de tout système efficace de services à l'enfance et à la famille. Travailler en première ligne au Nunavut, avec ses réalités géographiques et culturelles uniques, exige un soutien adapté pour permettre au personnel de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Cet objectif vise à garantir que les employés disposent des ressources, de la formation et des mécanismes de soutien nécessaires pour offrir des services à l'enfance et à la famille de grande qualité, en phase avec la culture, partout au Nunavut.

Cela contribuera à faire progresser les priorités du ministère suivantes :

- Renforcer le recrutement, le maintien des effectifs et le perfectionnement de la main-d'œuvre
- Renforcer l'efficacité organisationnelle

Indicateurs clés de résultats

1. Pourcentage d'employés ayant accès aux ressources de perfectionnement professionnel :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi du nombre d'employés utilisant les mesures de soutien et participant aux programmes de perfectionnement professionnel.
- **Objectif :** Augmenter progressivement le pourcentage d'employés ayant accès aux ressources de perfectionnement professionnel.
- **Pourquoi c'est important :** Soutenir le personnel est essentiel pour maintenir un système de services à l'enfance et à la famille résilient et efficace. Les travailleurs de première ligne au Nunavut sont souvent confrontés à des situations stressantes, accentuées par l'isolement géographique et la complexité culturelle. L'accès aux ressources en santé mentale et en bien-être les aide à mieux gérer le stress, à prévenir l'épuisement professionnel et à préserver leur capacité à accompagner les familles. Le perfectionnement professionnel permet aux employés d'évoluer continuellement dans leurs fonctions et d'améliorer la qualité des services offerts. En proposant des occasions claires de renforcement des compétences et d'avancement professionnel, le ministère favorise une main-d'œuvre motivée et compétente.

2. Taux de rétention du personnel :

- **Ce que cela mesure :** Le suivi des taux de rétention du personnel pour évaluer l'efficacité des mesures de soutien et des initiatives de perfectionnement professionnel.
- **Objectif :** Réduire progressivement le taux de roulement de personnel.
- **Pourquoi c'est important :** Améliorer le taux de rétention du personnel permet non seulement de réduire les coûts de recrutement, mais aussi d'assurer la continuité des services, renforçant ainsi la confiance des familles et des collectivités. En répondant aux préoccupations du personnel et en créant un milieu de travail favorable, le ministère renforce sa capacité à atteindre ses objectifs

Mesures des indicateurs clés

Les systèmes suivants sont en cours d'élaboration afin de suivre les progrès et garantir la reddition de comptes concernant l'objectif n° 10 :

1. Plateforme de soutien au mieux-être et à la santé mentale du personnel :

- **Objectif :** Offrir au personnel un accès facile aux ressources en santé mentale et en mieux-être.
- **Fonctionnalité :**
 - Proposer des services de counseling confidentiels, des réseaux de soutien entre pairs et des ateliers sur le mieux-être.
 - Suivre la participation du personnel et les tendances d'utilisation afin d'éclairer la planification des ressources.
 - Intégrer des approches de soutien culturellement adaptées, notamment les méthodes de counseling inuites.

2. Système de suivi du perfectionnement professionnel :

- **Objectif :** Assurer le suivi de la participation du personnel aux formations et aux occasions de perfectionnement professionnel.
- **Fonctionnalité :**
 - Enregistrer les taux d'achèvement des formations et les étapes clés de l'acquisition des compétences.
 - Repérer les lacunes en formation du personnel et recommander des parcours d'apprentissage personnalisés.
 - Générer des rapports pour suivre les progrès vers les objectifs de perfectionnement professionnel.

3. Tableau de bord pour le suivi du maintien des effectifs :

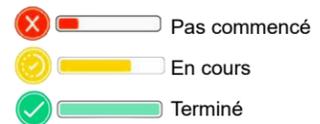
- **Objectif :** Suivre les taux de roulement du personnel et repérer les tendances influençant le maintien des effectifs.
- **Fonctionnalité :**
 - Analyser les commentaires recueillis auprès des employés quittant leur poste afin de comprendre les raisons des départs.
 - Suivre les écarts régionaux en matière de taux de rétention pour cibler les interventions.
 - Fournir des données éclairant les politiques visant à améliorer la satisfaction et le maintien des effectifs.

Progrès à ce jour

- **Renforcement des ressources en matière de mieux-être :** Le programme d'aide aux employés (PAE) et les mesures de soutien au personnel ont été améliorés afin d'inclure :
 - Des services de counseling complets.
 - Des suivis réguliers en matière de mieux-être.
 - Des rencontres mensuelles par région sur le mieux-être afin d'assurer un soutien constant et l'engagement du personnel.
- **Plan de perfectionnement professionnel :** Un cadre de formation solide a été mis en place; il est axé sur :
 - Programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés : Adaptés aux nouveaux employés pour faciliter leur intégration et leur prise de poste.
 - Perfectionnement des compétences : Possibilités continues d'acquérir de nouvelles compétences et de rester à jour sur les meilleures pratiques.
 - Formation en leadership : Programmes spécialisés destinés aux gestionnaires pour renforcer leurs compétences en leadership.
- **Taux d'achèvement des formations de base :** Formation générale : 66,6 % achevé. Entrevues judiciaires StepWise : 63,4 % achevé. Formation pour gestionnaires et superviseurs : 58,6 % achevé. Premiers soins en mieux-être mental : Lancement prévu en janvier 2025. Formation des travailleurs et travailleuses en ressources familiales : 62,5 % achevé. Formation des coordonnateurs et coordonnatrices du placement familial : Relance en cours d'examen. Formation de base de réceptionniste/commis interprète : 72,7 % achevé. Formation en agents de liaison avec la clientèle : 100 % achevé.
- **Recrutement et nouveaux postes**
 - Onze nouveaux travailleurs sociaux ont été embauchés, et des stratégies de recrutement ciblées sont en cours pour pourvoir aux postes vacants.
 - Un nouveau poste de gestionnaire de la formation et du perfectionnement a été créé afin d'offrir : La formation réglementaire.
 - La formation sur les compétences inuites, garantissant une prestation de services adaptée à la culture et efficace.



RAPPORT D'AVANCEMENT



Résultat	Mesure	Indicateurs	État	Échéancier
1 Le système est résilient et efficace, et il bénéficie de la confiance du public. Pages 1 et 2 dans le rapport d'avancement	Élaboration de normes de pratique	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de normes de pratique actualisées, élaborées et mises en œuvre dans tous les domaines de services d'ici la fin de l'exercice financier Le nombre de séances de formation réalisées pour assurer le respect des nouvelles normes de pratique par le personnel. 		Session d'automne 2025 En cours
	Structure et capacité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio personnel-client est maintenu à un niveau égal ou inférieur au seuil ciblé dans toutes les régions. La baisse du pourcentage de roulement de personnel d'un exercice à l'autre, en se concentrant particulièrement sur les collectivités éloignées. Le pourcentage du personnel ayant suivi les programmes de formation et de perfectionnement professionnel annuels visant le renforcement des capacités. 	 	Session de printemps 2026 Session de printemps 2026 Session d'hiver 2026
	Systèmes d'expérience client	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de réponses au sondage sur la satisfaction de la clientèle indiquant des expériences positives par rapport à la fourniture de services. Le nombre d'améliorations apportées aux systèmes de fourniture de services aux clients selon les commentaires et les évaluations. 	 	Session d'automne 2026 Session d'hiver 2027
2 Les enfants et les jeunes ayant reçu des services de protection de l'enfance sont en sécurité, en bonne santé et bien soutenus. Pages 3 et 4 dans le rapport d'avancement	Résultats des vérifications de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> La fréquence et les conclusions des vérifications de la sécurité des placements. 		Session d'automne 2027
	Évaluations de la santé et du mieux-être	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage d'enfants et de jeunes faisant l'objet d'évaluations annuelles sur le plan physique, de la santé mentale et du développement. Recevoir une évaluation de santé annuelle. 		Session d'automne 2027
	Réduction de la récurrence des interventions auprès des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage d'enfants et de jeunes retournant dans le système de services de protection de l'enfance moins d'un an après leur sortie. 		À déterminer
3 Les valeurs et les perspectives sociétales inuites sont plus profondément intégrées dans les lois, les politiques, les pratiques, les recherches et les évaluations en protection de l'enfance. Pages 5 et 6 dans le rapport d'avancement	Formation culturelle pour le personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage des membres du personnel ayant suivi la formation annuelle sur le savoir-faire culturel inuit. 		Session d'été 2025
	Intégration des méthodes de recherche inuites	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de recherches et de projets d'évaluation incorporant les perspectives et les systèmes de connaissances inuits. 		Session de printemps 2025

<p>4</p> <p>Les enfants et les jeunes touchés par les services à l'enfance et à la famille ont des liens plus solides avec leur famille, collectivité et culture inuite.</p> <p>Pages 7 et 8 dans le rapport d'avancement</p>	 Programmes d'engagement culturel	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage d'enfants et de jeunes participant à des activités et à des programmes culturels inuits dans leur collectivité locale. 		Session de printemps 2026
	 Taux de réunification des familles	<ul style="list-style-type: none"> Le taux annuel d'enfants en placement réunis avec leur famille et leur collectivité. 		Session de printemps 2026
	 Vérification des liens culturels	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des examens bisannuels des liens culturels et de la participation familiale dans les plans de soins. 		Session de printemps 2026
<p>5</p> <p>Le personnel du ministère des Services à la famille et les partenaires fournissent des services culturellement adaptés aux besoins des collectivités inuites.</p> <p>Pages 9 et 10 dans le rapport d'avancement</p>	 Examen de l'harmonisation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> L'examen annuel des normes et des protocoles de prestation de services vérifie l'harmonisation culturelle avec les valeurs sociétales inuites. 		Session de printemps 2026
	 Évaluations du savoir-faire culturel du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de membres du personnel participant à la formation culturelle chaque année. 		Session de printemps 2026
	 Croissance des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de nouveaux partenariats avec des fournisseurs de services ou des organismes communautaires dirigés par des Inuits. 		Session d'été 2025
<p>6</p> <p>Les enfants placés hors du Nunavut reçoivent du soutien de haute qualité, des soins adaptés sur le plan culturel et des plans personnalisés de transition et de rapatriement, assurant le maintien de liens solides avec leur famille et leur collectivité tout au long du processus.</p> <p>Pages 11 et 12 dans le rapport d'avancement</p>	 Taux d'achèvement des plans de transition	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage d'enfants placés hors du Nunavut dotés d'un plan achevé et actif de transition et de rapatriement. 		Session de printemps 2026
	 Fréquence des contacts familiaux	<ul style="list-style-type: none"> La fréquence des visites familiales et des communications pour les enfants placés hors du Nunavut. 		Session de printemps 2027
	 Vérifications de la continuité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> L'examen annuel des pratiques culturelles maintenues dans les placements hors du territoire. 		Session de printemps 2026
<p>7</p> <p>Les enfants, les jeunes et les familles bénéficient d'un meilleur accès aux programmes de prévention et d'intervention rapide adaptés sur le plan culturel qui reflètent les valeurs sociétales inuites.</p> <p>Pages 13 et 14 dans le rapport d'avancement</p>	 Inscriptions aux programmes de prévention	<ul style="list-style-type: none"> La hausse du nombre de familles accédant à des services de prévention et d'intervention rapide. 		Session de printemps 2026
	 Les taux de satisfaction des programmes	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des sondages annuels sur la satisfaction de la famille par rapport aux programmes de prévention et d'intervention rapide. 		Session de printemps 2027
	 Diminution des facteurs de risque	<ul style="list-style-type: none"> La baisse du pourcentage des facteurs de risque de contacts avec le système de protection de l'enfance grâce à une intervention rapide. 		Session de printemps 2028
<p>8</p> <p>Les enfants et les jeunes ont un meilleur accès à des soins sécuritaires, stables et courants, et à un plus grand soutien au sein de leur collectivité.</p> <p>Pages 15 et 16 dans le rapport d'avancement</p>	 Taux de stabilité des soins	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage d'enfants demeurant à leur placement initial pendant au moins 12 mois. 		Session de printemps 2028
	 Placements en collectivité	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage d'enfants placés dans leur collectivité d'origine. 		Session de printemps 2025
	 Croissance du réseau de soins communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de nouveaux fournisseurs de soins de santé recrutés dans les collectivités inuites. 		Session d'automne 2025
<p>9</p> <p>Les dispensateurs de soins à la parenté reçoivent un soutien accru pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants nécessitant des soins hors du domicile.</p> <p>Pages 17 et 18 dans le rapport d'avancement</p>	 Participation au programme de soutien des fournisseurs de soins	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de dispensateurs de soins à la parenté inscrits dans des programmes de soutien annuellement. 		Session d'automne 2027
	 Stabilité des placements auprès de la parenté	<ul style="list-style-type: none"> Le taux des perturbations des placements dans les ententes de soins par la parenté. 		Session d'automne 2027
	 Taux de suivi de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de dispensateurs de soins à la parenté ayant achevé les modules de formation requis. 		Session de printemps 2026
<p>10</p> <p>Le personnel de prestation de services du ministère des Services à la famille a reçu plus de soutien et de ressources pour assurer un milieu de travail positif et efficace, les niveaux de dotation correspondant aux besoins des collectivités et le personnel fournissant des soins culturellement appropriés de haute qualité.</p> <p>Pages 19 et 20 dans le rapport d'avancement</p>	 Sondage de satisfaction du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage des membres du personnel indiquant être satisfaits à l'égard des ressources et du soutien en milieu de travail. 		Session d'automne 2025
	 Niveaux de dotation en personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio de travailleurs sociaux enfants et jeunes servis, selon les cibles pour les collectivités éloignées. 		Session d'automne 2025
	 Taux de rétention de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Le taux annuel de roulement de personnel dans les collectivités du Nunavut. 		Session d'hiver 2026